

Cela m'amène à la question du recyclage. Si nous voulons favoriser les progrès technologiques afin d'accroître au maximum l'efficacité et la compétitivité de nos industries, il nous faut des programmes d'intégration et de recyclage. Nous devons accentuer énormément nos efforts sur le plan du recyclage, du perfectionnement, de l'éducation permanente et des congés d'éducation payés, instaurer des programmes d'apprentissage plus vastes et plus souples et nous orienter beaucoup plus rapidement vers le modèle d'éducation coopérative que nous pouvons voir à l'Université de Waterloo et à l'Université de Sherbrooke et qui commence à faire école au Canada. Il faut élargir le droit à la formation pour les prestataires d'assurance-chômage et favoriser le travail à temps partiel et partagé afin que ce genre d'emplois donne droit à une pension de retraite et aux mêmes avantages que les emplois à plein temps. Il faut aider les gens qui ont besoin de ce recyclage. L'homme dans la quarantaine qui a une femme et deux enfants et qui se retrouve sans emploi à la suite des changements structurels apportés dans son secteur a besoin d'aide pour suivre un programme de recyclage tant dans son propre intérêt que dans l'intérêt de l'économie. Il nous faut une politique favorisant la mobilité de la main-d'œuvre afin que les gens puissent se déplacer vers les régions du pays où l'on crée de nouvelles industries.

M. Blaikie: Vous aurez besoin d'un recyclage après les prochaines élections.

M. Allmand: J'essaie d'être sérieux, monsieur le Président et je demande aux députés d'en faire autant.

● (1640)

Nous devons également tout mettre en œuvre pour parvenir au plein emploi. Je reconnais que le plein emploi est difficile à définir. Cela ne signifie certainement pas l'emploi de 100 p. 100 de la main-d'œuvre, car dans toute économie dynamique il y aura toujours des industries en perte de vitesse qui fermeront leurs portes et qui seront remplacées par des industries nouvelles. Par conséquent, il y aura toujours des travailleurs qui se retrouveront en chômage, qui suivront une formation et qui réintégreront le marché du travail. Le chômage sera limité, car ces personnes se recycleront et se perfectionneront. Néanmoins, nous devons tout mettre en œuvre pour parvenir au plein emploi quelle que soit la façon dont on le définit.

Je signale que, depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a instauré à deux reprises des mesures visant au plein emploi, et que chaque fois, nous avons pratiquement atteint notre objectif. En 1945, une politique de plein emploi a été mise en place par le gouvernement libéral de l'époque qui a présenté un livre blanc sur l'emploi et le revenu. Entre 1946 et 1953 le taux de chômage n'a guère dépassé 3 p. 100. La deuxième fois, c'était en 1964. Le Conseil économique publia sa première revue annuelle qui contenait un engagement de plein emploi et, en fait, de 1964 à 1967, nous avons eu un taux de chômage de 3.8 p. 100.

Il est important de viser le plein emploi. Chaque fois que nous avons pris cet engagement, nous avons presque réussi à l'atteindre.

Un des moyens d'y parvenir serait l'aménagement des horaires de travail. Je veux dire par là, la diminution de la semaine de travail, l'objectif étant le plein emploi et l'amélioration de la qualité de la vie. Permettez-moi de citer une étude effectuée en

Europe. D'après la Commission économique européenne, si l'on réduit les heures de travail, la moitié de la réduction créée d'autres emplois et l'autre moitié se traduit par une augmentation de la productivité. En d'autres termes, si la semaine de travail au Canada était réduite de 10 p. 100, passant disons de 40 heures à 36 heures par semaine, nous aurions une augmentation des emplois de 5 p. 100, ce qui diminuerait notre taux de chômage de presque moitié.

Il faut remarquer qu'il n'y a pas si longtemps, et beaucoup d'entre nous peuvent s'en souvenir, nous avions une semaine de travail de 60 heures. Si elle existait encore aujourd'hui, nous aurions un taux de chômage de 40 p. 100 au lieu de 11 ou 12.

La réduction des heures de travail n'est pas quelque chose de nouveau. C'est une tendance permanente de ce siècle. Elle ne diminue pas la productivité. Combinée à l'apparition de machines, qui sont beaucoup plus productives, elle libère les employés qui peuvent faire autre chose, comme se recycler ou participer à des activités culturelles et récréatives.

Nous devrions donc chercher à atteindre le plein emploi grâce notamment à l'aménagement des horaires de travail. Nous avons également besoin d'une stratégie industrielle, définie en consultation avec l'entreprise, les syndicats et le secteur de l'enseignement. Il doit s'agir d'une stratégie basée sur l'utilisation optimale de nos ressources, de notre population active et de nos marchés. Cette stratégie doit être à long terme et cadrer avec les orientations des gouvernements à tous les niveaux en ce qui concerne le financement, la formation et les aménagements.

Les mesures politiques que le gouvernement a mises en œuvre depuis trois ou quatre ans, ajoutées à celles qu'il a proposées dans ses deux derniers budgets, vont dans ce sens. Prenons, par exemple, la nouvelle loi sur la formation nationale. Nous nous sommes engagés à favoriser les techniques de pointe. Le gouvernement a promis dans son dernier budget de mettre en œuvre des programmes facilitant la mobilité des travailleurs et des programmes de création d'emplois, et de subventionner les programmes de stages, ainsi de suite.

L'une des initiatives les plus importantes que nous ayons eues a été de créer le Centre national pour l'accroissement de la productivité et de l'emploi, ce qui représente, à mon avis, un grand progrès. C'est là en effet une des rares occasions depuis bien des années où il a été donné aux employeurs et à leurs employés de se concerter pour régler quelques-uns des problèmes à affliger le pays.

Cela étant dit, il y a lieu d'après moi de faire davantage. Nous devons accroître notre aide au chapitre de l'emploi dans les services aux particuliers, et dans le domaine des services sociaux et médicaux. Nous devrions même aider davantage les groupes de bénévoles dans le secteur des services de bienfaisance, notamment la Société John Howard, le YMCA, et les foyers de transition qui assurent les services nécessaires à beaucoup de personnes. Nous pourrions aussi établir dans le cadre du régime fiscal une politique du donnant-donnant à l'endroit des associations bénévoles qui créeraient des emplois tout en procurant aux Canadiens des services dont ils ont grand besoin. D'autre part, nous pourrions être amenés à modifier le code du travail en vue d'inciter les travailleurs à faire des semaines plus courtes.

Bref, voici le message que je voudrais laisser à la Chambre aujourd'hui. Premièrement, nous devons pousser nos industries